

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale
à

Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
s/c Mmes et Mrs les inspecteurs de l'éducation
nationale

Marseille, le 4 novembre 2019

Secrétariat des Directeurs
académiques adjoints

Référence

.....
Dossier suivi par
Eric Bouteille

Téléphone
04 91 99 66 37

Mél.
Ce.da-adjoints13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

Objet : Plan d'action pour une meilleure maîtrise des langues étrangères

Mesdames, Messieurs,

Dans un monde de plus en plus ouvert, il est nécessaire de renforcer les compétences en langues étrangères de nos élèves. Le « Plan d'action pour une meilleure maîtrise des langues vivantes » vise à redynamiser les apprentissages, à fournir des ressources directement opérationnelles en classe et à développer les enseignements en langues. Notre département, déjà bien engagé dans le développement des écoles bilingues (dispositifs EDIL), s'apprête à désigner dans chaque école élémentaire des « Professeurs référents pour les langues étrangères ». Les mobilités des enseignants à l'étranger (Erasmus+) et les labellisations d'écoles (Euroscol) sont également encouragées.

1) Redynamiser l'apprentissage des langues étrangères :

- **Encourager une précocité de l'expression orale**

A l'école maternelle, les élèves débutent leur parcours linguistique dès la moyenne section. (cf. Annexe I). L'enseignement comprend un éveil à la pluralité des langues et une première découverte de la langue étrangère qui sera enseignée au cycle 2. La démarche consiste à exposer régulièrement les élèves à des temps courts et variés.

- **Favoriser une régularité de l'exposition**

A l'école élémentaire, l'horaire de langue vivante est de 1h30 hebdomadaire. Il est préférable de privilégier des activités fréquentes : des séances de 20 minutes chaque jour (pouvant aller jusqu'à 30 minutes au cycle 3).

L'horaire est entièrement dévolu à des apprentissages langagiers. Les contenus culturels sont, le cas échéant, introduits en langue étrangère et font l'objet de productions orales, également en langue étrangère.

- **Rendre l'enseignement plus structuré et progressif**

Les enseignants se réfèrent aux programmes consolidés de novembre 2018 pour organiser la progressivité des apprentissages (cf. Annexe II). Cette progressivité est établie au sein de chaque cycle. Les mêmes thématiques, connaissances et compétences ne sont pas reprises à l'identique mais complétées et renforcées d'une année sur l'autre.

Les élèves disposent d'un cahier utilisé tout au long d'un cycle qui garde la trace des apprentissages. Ces traces sont principalement iconographiques : images séquentielles, répertoire de sons associés au lexique, courts énoncés illustrés au cycle 3... Elles s'enrichissent progressivement au cours d'un cycle et d'un cycle à l'autre.

2/4

2) Utiliser des ressources directement opérationnelles en classe :

- **Se référer au « Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères »**

Ce guide vise à accompagner les enseignants dans un enseignement progressif et cohérent en langues étrangères du CP jusqu'à l'entrée au collège. La première partie de ce document s'appuie sur les apports de la recherche pour prodiguer des conseils très concrets de mise en œuvre en classe (cf. Annexe III). La deuxième partie offre des exemples de séquences pédagogiques pour chaque niveau d'enseignement (cf. Annexe IV)

- **Consulter régulièrement le site LV 13**

Ce site départemental, déjà très fréquenté, accueille 120 visites par jour (en moyenne 3 500 par mois) avec un pic à 270 visites pendant la « Semaine des langues ».

Les différentes rubriques sont régulièrement alimentées : textes officiels, évaluations, informations ponctuelles, ressources, outils pour la classe, assistants étrangers...

La rubrique « outils pour la classe » est plébiscitée (73,3% des visites). Elle propose des outils directement opérationnels en classe, y compris pour la maternelle.

A terme, le site LV13 fusionnera avec le site LV académique inter degrés d'Aix-Marseille.

3) Développer les apprentissages en langue étrangère :

Au-delà de l'enseignement obligatoire d'1h30 hebdomadaire de langue étrangère, les enseignants ont la possibilité de conduire des apprentissages en langue étrangère.

Des situations de classe peuvent d'ores et déjà être exploitées pour renforcer l'exposition à la langue : certains rituels quotidiens, les séances d'EPS, les séances d'éducation musicale, d'arts plastiques, de géographie...

Le Ministère prévoit d'ouvrir aux professeurs du premier degré la possibilité d'obtenir la certification complémentaire leur permettant d'enseigner en langue étrangère, par échanges de services, en dehors des dispositifs spécifiques.

4) Etendre le réseau des écoles et établissements bilingues et internationaux :

Depuis la rentrée 2018, des Ecoles d'immersion en langues (EDIL) proposent un enseignement bilingue français-anglais. Ce dispositif spécifique est mis en œuvre dans 15 écoles du département (6 maternelles, 8 élémentaires, 1 primaire). Les écoles de l'éducation prioritaire y sont représentées (REP et REP+).

Les écoles volontaires candidatent sur dossier et entretien. Une circulaire départementale et les documents de candidature sont diffusés au mois de novembre.

Les collèges qui assureront la continuité de ce parcours de formation sont en phase de sélection.

Le projet d'Etablissement public local d'enseignement international (EPLEI) est en voie de réalisation à Marseille. Pour les élèves français comme étrangers, cet EPLEI permettra d'approfondir les valeurs de l'Europe au travers de cursus multilingues et multiculturels.

5) Désigner un professeur référent langue étrangère dans chaque école élémentaire

Un « Professeur référent pour les langues étrangères » est nommé dans chaque école élémentaire du département afin de coordonner cet enseignement (cf. Annexe V). Il est chargé d'animer les concertations consacrées à la langue étrangère.

Le professeur référent ne se substitue pas aux autres enseignants pour prendre en charge les enseignements de langue étrangère dans les autres classes, mais il peut y intervenir, le cas échéant, par échanges de service, pour des compléments d'apprentissage. Il peut également conduire dans différentes classes des séances en langue étrangère dans d'autres disciplines, toujours par échanges de service.

Afin de pérenniser cet engagement, un poste fléché LVE sera à terme positionné dans chaque école.

6) Augmenter le nombre de professeurs des écoles qui bénéficient d'une mobilité à l'étranger

Le programme Erasmus+ soutient les mobilités à l'étranger et les échanges entre pairs. L'objectif est de développer la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques. Une bourse Erasmus+ contribue à couvrir les frais de voyage.

Cette année des enseignants du département partent en Estonie, Espagne et Crète et reçoivent en France leurs homologues. D'autres professeurs, engagés dans le projet EDIL, sont attendus à Glasgow et à Tenerife, dans le cadre d'un programme ERASMUS+.

Les informations relatives à la constitution du dossier sont disponibles sur la plateforme de l'agence Erasmus. <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-scolaire>

7) Développer le réseau d'écoles labellisées

La participation des écoles à des projets européens ou la construction d'un parcours européen est reconnue et valorisée par la délivrance du label « Euroscol ». Ce label a pour but de rendre visible les actions européennes menées en faveur des élèves tout en développant les valeurs citoyennes et solidaires.

L'ensemble des éléments constitutifs du dossier est disponible sur la page de la DAREIC : <http://www.ac-aix-marseille.fr/cid143769/labelisation-euroscol.html>

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de la réussite tous les élèves.

Le Directeur Académique,

Dominique BECK



ANNEXES



Annexe I : Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle – Note de service MEN n° 2019-086 du 28-5-2019

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142292

4/4

Annexe II : Programme en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2018-2019 – Novembre 2018

Cycle 2 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/programmes_2018/20/0/Cycle_2_programme_consolide_1038200.pdf

Cycle 3 :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/programmes_2018/20/2/Cycle_3_programme_consolide_1038202.pdf

Annexe III : Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères – 1^{ère} partie – Juillet 2019

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Multi_cycles_/74/0/Guide-LV_1151740.pdf

Annexe IV : Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères – 2^{ème} partie – Juillet 2019

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Multi_cycles_/68/0/ExempleMiseEnOeuvre_Anglais2_1151680.pdf

Annexe V : Les professeurs référents pour les langues étrangères

Le portrait du Professeur référent

- Il a une appétence pour l'enseignement de la langue étrangère
- Il a un bon niveau de maîtrise de la langue étrangère

Les actions du Professeur référent

- Il anime les concertations consacrées à la langue étrangère.
- Il intervient dans d'autres classes pour des compléments d'apprentissage.

La désignation du professeur référent

- Le directeur transmet le nom de l'enseignant à l'IEN de circonscription.
- L'IEN transmet les informations à l'IEN chargé de mission LVE.

L'accompagnement du Professeur référent

- Il bénéficie d'un temps de formation animé par les conseillers pédagogiques de langue étrangère.
- Il est destinataire des outils opérationnels pour en diffuser l'usage auprès de ses collègues

La validation des acquis du Professeur référent

- Le Professeur référent, si ce n'est déjà le cas, est habilité en langue étrangère.
- Le Professeur référent qui enseigne une ou des disciplines en langue se présente pour la certification complémentaire (dès sa mise en place pour le premier degré).